

PsyEN stagiaire Académie de Bordeaux : *Bienvenue dans la profession !*

Le corps unique et la nouvelle formation sont le résultat d'une longue bataille revendicative pour la reconnaissance de la psychologie au sein du système éducatif.

Un grand pas en avant...

Avec la publication du décret du 1^{er} février 2017, c'est le cœur du métier de psychologue de la maternelle à l'université qui s'est trouvé conforté.

...mais le gouvernement actuel cherche à démanteler le service public en voulant éliminer les acquis obtenus !

Le SNES-FSU et le SNUipp-FSU, syndicats majoritaires dans l'Éducation nationale, ont largement porté la création du corps unique et s'opposent aux projets actuels du gouvernement.

• Attaques sur le temps de travail

Pour les psychologues, l'horaire de référence du temps de travail est de 1607 heures annuel. 27h pour les EDO et 24 h pour les EDA inscrites à l'emploi du temps, auxquelles s'ajoutent le temps de préparation, rédaction d'écrits psychologiques, formation personnelle, organisation des activités... www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2017/5/9/MENH1710981A/jo

• Médicalisation de la Psychologie dans l'école

Certains amendements de la loi Blanquer présentés par la majorité visent à instaurer un service médico-social et psychologique qui serait dirigé par les médecins. Face à cette vision réductrice de notre rôle, rappelons que les missions des psychologues de l'éducation nationale contribuent à la réussite de tous les élèves.

• Les fermetures de CIO continuent

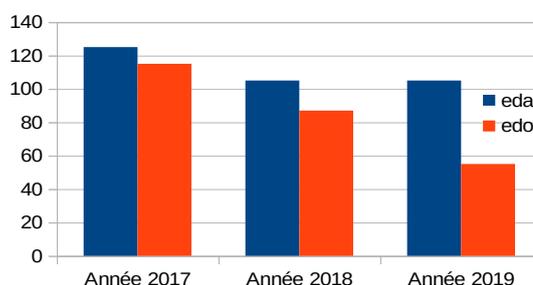
Le SNES/FSU et le SNUipp/FSU se battent pour le maintien du réseau des CIO et contre l'affectation des PsyEN EDO en établissements scolaires. Face aux rumeurs et aux annonces menaçantes du ministre, la mobilisation s'impose !

• Baisse des places au concours externe des psychologues selon la spécialité

Le MEN communique sur un meilleur accompagnement des élèves, mais pour cela il faut créer des postes et non réduire les recrutements comme cela a été le cas cette année !

Aujourd'hui chaque psychologue du premier comme du second degré a en moyenne un secteur de 1500 à 1600 élèves.

Pour réduire la taille de ces secteurs, le SNES-FSU et le SNUipp-FSU revendiquent des créations de postes pour parvenir à la moyenne européenne d'un PsyEN pour 800 élèves.



La FSU porte une vision ambitieuse de l'école, de l'orientation et des missions des PsyEN comme leviers de développement psychologique et social, d'émancipation et de réduction des inégalités.

La rémunération des stagiaires

Dès le début de la formation, les psychologues, comme tous les fonctionnaires stagiaires, **perçoivent un traitement**, sur la base d'une grille indiciaire comportant des échelons et leur indice de rémunération. Le traitement évolue **tout au long de la carrière selon des règles communes à tous les psychologues de l'EN**.

En **2017**, se sont mises en place les premières mesures de revalorisation salariale et de carrière, le « **PPCR** » (Parcours Professionnels, Carrières, Rémunérations).

Même si ce PPCR constitue une **évolution positive** pour les carrières des personnels, ces dispositions arrivent **dans un contexte d'engagements non tenus** dans la création du nouveau corps des PsyEN notamment pour ce qui concerne le régime indemnitaire.

Le classement

A l'exception des anciens contractuels et des collègues possédant déjà le statut de fonctionnaire, les stagiaires **commencent leur carrière à l'échelon 353**. A chaque échelon correspond un indice qui détermine la rémunération (voir la grille ci-dessous)

- Les collègues déjà fonctionnaires sont classés suivant leur ancienneté.
- L'ancienneté des anciens contractuels est partiellement reprise, à la condition de justifier de six mois de services dans les douze mois précédant leur nomination en tant que stagiaire.

Pour les anciens contractuels PsyEN, les services sont repris à hauteur :

- de la moitié de leur durée jusqu'à douze ans d'exercice
- des trois quarts au-delà de douze ans.

Le **salaires mensuel brut se calcule en multipliant l'indice mensuel par la valeur brute du point d'indice** (1 point = 4,6860 au 01/02/2017 gelé par décision du ministre des comptes publics en 2018).

Echelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
indice	353	383	440	453	466	478	506	542	578	620	664

Le combat du SNES et du SNUipp aujourd'hui !

Le SNES-FSU et le SNUipp-FSU **continuent à se mobiliser** pour lever le gel du point d'indice, supprimer la journée de carence et obtenir l'application des mesures prévues dans le cadre du PPCR que ce gouvernement a décidé de reporter.

ACTION SOCIALE

Vous pouvez bénéficier sous réserve de dispositions particulières (conditions indiciaires, quotient familial, plafond de ressources) de mesures d'aides sociales (logement, gardes d'enfants, loisirs, culture).

Renseignez-vous sur le site du Rectorat ou sur les sites du SNES-FSU ou du SNUipp-FSU.

Il faut permettre à tous les PsyEN :

- d'accéder à la hors classe et à la classe exceptionnelle,
- aligner les indemnités des deux spécialités sur le régime le plus favorable,
- obtenir des créations de postes.

SE SYNDIQUER, C'EST
UTILE

Se syndiquer ?

Une vraie bonne idée

POUR MON MÉTIER
POUR MOI
POUR L'ÉCOLE

Formation , où en est-on ?

La formation, mise en place en septembre 2017, nécessite des ajustements. Or, la tenue d'un groupe de travail n'a toujours pas été réuni malgré les relances de la FSU et les promesses du ministère.

Vous êtes affecté.e dans le centre de formation des PsyEN EDA et EDO de Bordeaux.

Malgré le cadrage que nous avons pu obtenir dans l'arrêté du 30 août 2017, le pilotage du dossier et la concertation avec les organisations syndicales se sont arrêtés suite au changement de gouvernement.

C'est grâce à l'intervention du SNES/FSU et du SNUipp/FSU que le stage en RASED ou en CIO peut désormais se faire dans les académies limitrophes de l'académie du centre de formation, sauf pour le moment à Nancy-Metz.

L'année de stage est une disposition statutaire pour les fonctionnaires de l'État. La FSU est très attachée à ce que celle-ci soit l'occasion d'un véritable enrichissement pour les stagiaires, d'une mise en cohérence de leur formation théorique avec les pratiques et les démarches du métier.

L'obtention d'un **stage de « pratique accompagnée » avec un tuteur** et non directement avec un secteur en responsabilité est également un acquis pour une découverte progressive des conditions d'exercice.

Et après la formation ?

Le **décret statutaire** du 1^{er} février 2017 précise dans son article 10 : « *A l'issue du stage, les psychologues de l'éducation nationale stagiaires sont titularisés par le recteur de l'académie dans le ressort de laquelle le stage a été accompli, sur proposition du jury prévu à l'article 8. La titularisation confère le **certificat d'aptitude aux fonctions de psychologue de l'éducation nationale** de la spécialité « éducation, développement et apprentissages » ou de*

la spécialité « éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle ».

Les PsyEN participent alors obligatoirement au mouvement inter-académique. Ils peuvent formuler des vœux dans n'importe quelle académie et seront affectés en fonction de leur barème avec prise en compte des éléments familiaux et de la carrière antérieure. *L'académie où s'effectue le stage ne donne pas de priorité d'affectation.*

La FSU, qu'est-ce que c'est ?

La FSU est porteuse d'un projet ambitieux pour l'École et la société, visant à réduire des inégalités scolaires et c'est dans cette perspective qu'elle situe le rôle des psychologues de l'Éducation nationale car elle est convaincue de l'apport essentiel de la psychologie pour l'épanouissement des enfants et des adolescents, leur développement psychologique et social, leur accès aux savoirs et à la réussite scolaire et professionnelle, quelque soit leur origine sociale.

La FSU regroupe de nombreux syndicats de l'Éducation nationale mais aussi de la culture, de la fonction publique territoriale, de la PJJ et de pôle emploi. Elle organise d'ailleurs chaque année un colloque de réflexion qui réunit tous ses psychologues.

Lors des dernières élections professionnelles en 2018, au niveau national, les PsyEN ont placé la FSU largement en tête des suffrages et lui ont confié 5 sièges sur 9 à la Commission administrative paritaire nationale (CAPN).

Pour l'académie de Bordeaux, la FSU (Snuipp-Snes) a obtenu la totalité des sièges aux dernières élections professionnelles. Tous les commissaires paritaires, chargés notamment du contrôle du mouvement et des promotions, sont donc tous membres de la FSU. Il s'agit de : Emmeline Rogier (33), Monique Begue (64) et Philippe Franco (24) pour la spécialité EDO. Véronique Mériaux (47), Béatrice Charbonnier (64), Edith Loubiat (24), Myriam Louart (47) et Jean Rustique (33) pour la spécialité EDA.

Nous vous encourageons à les contacter à l'adresse suivante : psyen.bordeaux@fsu.fr

Vous pouvez également consulter le site pour avoir des informations : <http://psyen.fsu.fr>

Spécialité EDA (1er degré) : <https://adherer.snuipp.fr/> - contact : psy@snuipp.fr

Section départementale SNUipp : snu33@snuipp.fr 05 56 31 26 63 - Bourse du travail 44 cours Aristide Briand 33000 Bordeaux

Spécialité EDO (2nd degré) : <https://www.snes.edu/adherer-ou-re-adherer-au-SNES.html> - contact : psy-en@snes.edu

Section académique SNES : s3bor@snes.edu 0557816240 - 138 rue de Pessac 33000 Bordeaux